

Redépôt d'une demande d'aide ovine (AO) déjà effectuée sous telepac • Campagne 2018

ATTENTION Les éléments déclarés dans ce formulaire ne seront pris en compte **que si vous aviez déjà télédéclaré au préalable une demande d'aide ovine** au titre de la campagne 2018.

Ce document est un redépôt de demande : **il annule et remplace votre précédente déclaration.**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° Pacage N° Siret
 N° de détenteur Nom, prénom ou dénomination sociale :

ATTENTION Quelle que soit la forme juridique de votre exploitation, vous devez renseigner le formulaire *Identification, statuts et coordonnées de l'exploitation* pour déclarer à la DDT(M) toute évolution ou modification concernant les données de votre exploitation : adresse, coordonnées téléphoniques, entrée ou sortie d'un associé...

DEMANDE

DEMANDE DE L'AIDE OVINE (AO)

Je demande l'aide ovine (montant majoré pour les 500 premières brebis) pour brebis éligibles (pour être recevable, la demande doit porter sur au moins 50 brebis éligibles).

RATIO DE PRODUCTIVITÉ

(données obligatoires pour tous les demandeurs)

J'atteste respecter un **ratio de productivité minimal** (le ratio de productivité requis est de 0,5 agneau vendu/brebis/an. Si le ratio de productivité de l'exploitation est inférieur au ratio requis, le nombre de brebis éligibles est proportionnellement réduit) :

Nombre d'agneaux vendus en 2017 : Nombre d'agneaux nés en 2017 : Nombre de brebis présentes au 1^{er} janvier 2017 :

LOCALISATION DES ANIMAUX

Pendant la **période de détention obligatoire**, soit du **1^{er} février au 11 mai 2018 inclus**, mes animaux sont susceptibles d'être **localisés** :

- dans un bâtiment de mon exploitation (veuillez préciser la commune)
- sur des îlots **figurant** dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2017 ;
- sur des îlots **ne figurant pas** dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2017 (dans ce cas, **vous devez remplir un Bordereau de localisation** et le joindre à votre demande).
- sur des **estives, alpages ou parcours collectifs**. Veuillez indiquer la dénomination de l'estive :

ENGAGEMENTS

- Je déclare être éleveur d'ovins.
- Je déclare détenir sur mon exploitation le nombre d'animaux mentionné ci-dessus et je m'engage à le conserver sur mon exploitation pendant la période de détention de 100 jours, soit du **1^{er} février 2018 au 11 mai 2018 inclus**.
- Je m'engage à être à jour dans l'identification de tous les animaux présents sur mon exploitation.
- Je m'engage à informer la DDT(M) sous 10 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) des cas de mortalité ou de stérilité qui pourraient survenir parmi les animaux déclarés, ou tout événement naturel pouvant justifier le non respect de mes engagements, en particulier le non-maintien sur l'exploitation de l'effectif déclaré.
- Je m'engage à informer la DDT(M) sous 15 jours ouvrés (jours autres que les samedis, dimanches et jours fériés) des cas d'abattage d'urgence qui pourraient survenir parmi les animaux déclarés, ou tout événement exceptionnel pouvant justifier le non-respect de mes engagements, en particulier le non-maintien sur l'exploitation de l'effectif déclaré.
- Je m'engage à informer préalablement la DDT(M) de toute modification de localisation de mes animaux au cours de la période de détention obligatoire.

- Je m'engage à permettre l'accès de mon exploitation aux autorités compétentes pour les contrôles et à faciliter ces contrôles ainsi qu'à fournir tous les documents nécessaires à ces contrôles.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements que j'ai portés sur ce formulaire.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution des aides concernées et je m'engage à les respecter.
- Je reconnais avoir pris connaissance des réductions encourues en cas de non respect de mes obligations et engagements relatifs à ma demande d'aide et à l'identification des animaux, ou en cas de déclarations inexactes.
- Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'État compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

À : , le

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :